

Curtil



**SOUS
Buffières**



2011

Mot du maire

2011 sera pour les communes le début de la mise en œuvre de la réforme territoriale, du renforcement de l'intercommunalité et de la réforme de la taxe professionnelle avec les conséquences budgétaires et gel des dotations qui vont avec cette évolution. Dans ce concert de réformes, pour une petite commune comme la notre, il faut, de plus en plus, faire preuve d'ingéniosité et de solidarité entre habitants pour démontrer, au-delà des directives prises dans des instances qui échappent à nos préoccupations quotidiennes, que la commune reste le soubassement d'une démocratie locale vivante, animée par des élus proches de la vie de leurs concitoyens.

Inexorablement, la vie communale, chaque année se modifie. En 2010, les adhérents du Club St Genest, peu assez nombreux pour poursuivre les activités du Club durent se résigner à abandonner. Depuis plus d'un quart de siècle cette association, véritable institution locale, rassemblait autour d'animations régulières les habitants principalement inactifs. Lors de sa dissolution, le Club a choisi de léguer ses biens matériels (*vaisselle, réfrigérateur, tables*) et le reliquat de son compte bancaire au CCAS de Curtil. Que le Club St Genest soit remercié de cette générosité à l'égard de la commune.

Sans oublier son histoire, la commune doit aussi avoir un regard tourné vers l'avenir de ses jeunes habitants, c'est ainsi qu'une part non négligeable des finances communales est attribuée au fonctionnement de la scolarité mise en œuvre par le RPI, notamment école numérique et cantine scolaire indispensable pour nos enfants. Ce financement important, eu égard au nombre d'enfants scolarisés de la commune, est nécessaire pour un enseignement de qualité.

Toujours soucieuse de l'avenir, la municipalité a profité des départs simultanés des locataires des deux logements communaux pour procéder à de gros investissements de rénovation et d'amélioration de son patrimoine immobilier. Cette opération autofinancée par la commune a pour objectif de valoriser le capital collectif tout en offrant des possibilités de locations abordables.

Cette année qui commence devrait conduire à l'achèvement de l'enfouissement des lignes aériennes aux Jandots, la traversée du bourg ne laissera plus paraître de poteaux autre que les lampadaires de l'éclairage public. Cette opération terminée permettra d'étudier un aménagement sécurisé de la route départementale.

Pour la municipalité le débat public en cours concernant la mise à 2 x 2 voies de la RCEA n'apporte pas d'éléments rassurants quant à la traversée de la commune par un itinéraire alternatif incompatible avec un flux routier généré par l'instauration d'un péage. De plus, nous rappelons qu'à l'origine la création de la route express avait pour objectif d'éviter cet itinéraire inadapté. Chacun est invité à participer au débat en donnant son avis, notamment par internet, en se connectant au site officiel de l'enquête publique : <http://www.debatpublic-rcea.org>.

Enfin la commune de Curtil, très honorée par la récompense attribuée à Monsieur Fleury au salon international du patrimoine culturel à Paris, adresse toutes ses félicitations à cet artisan dont les activités professionnelles font connaître notre village dans la France entière, voire plus loin.

Une fois de plus, je ne peux que remercier ardemment les habitants, élus ou non qui œuvrent, en dehors de tout intérêt personnel, au bien être de la vie collective (entretien des voies communales, déneigement, animations festives, etc...)

Au nom de la municipalité je souhaite aux habitants de Curtil et à leurs proches, une bonne et heureuse année 2011

Bernard Durupt



14 juillet 2010 Remise du diplôme d'honneur d'ancien combattant à Monsieur Louis Peroussset
Photo Mairie Curtil

Gestion communale

Services municipaux

La commune de Curtil concède à des syndicats ou groupements intercommunaux la plupart de ses compétences ayant un impact direct et quotidien auprès des habitants : accompagnement des personnes âgées, distribution de l'eau potable, éclairage public, traitement des ordures ménagères et des déchets, gestion des assainissements individuels.



Photo mairie de Curtil

Il reste à charge de la commune les services liés aux événements du temps : entretien de la voirie : goudronnage, empièrrement des chemins, entretien des accotements, des fossés, déneigement, entretien des bâtiments (mairie, salle, logements communaux, lavoir, église), du cimetière (désherbage, ramassage des feuilles mortes) et du réseau d'assainissement collectif dont lagune.

Pour réaliser l'ensemble de ces tâches soit que la commune investit en moyens humains et matériels, soit qu'elle achète, jusqu'au moindre détail, à une ou plusieurs entreprises tout ce qui est nécessaire à la gestion d'une collectivité. L'une ou l'autre option, en ce qui concerne Curtil, conduirait la commune vers un budget annuel trop élevé et déraisonnable. Par conséquent la municipalité doit se tourner vers une voie médiane qui repose sur l'alternance de deux types d'actions.

La première forme d'action est exercée par les élus et des citoyens qui, accordant une certaine considération à l'intérêt général, n'hésitent pas occasionnellement quand les circonstances le permettent à donner du temps et mettre à disposition du matériel personnel. Cette démarche a pour fonction de répondre à l'urgence dans la mesure où les moyens humains et matériels peuvent être mobilisés ponctuellement sans risque ou danger pour ceux qui agissent. Ces interventions permettent, par ailleurs, aux élus qui les réalisent de mieux connaître certains aspects techniques de la commune.

Le seconde mode d'action est le relais pris à la première par l'intervention de professionnels compétents à qui la commune achète une prestation, c'est-à-dire la concession à une entreprise du secteur privé. Il s'agit souvent de travaux plus longs et plus techniques.

Budget communal de fonctionnement 2010 (extraits)

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	26 550	Impôts et taxes	9 720
Charges de personnel	7 690	Dotations et Fonds de compensation	
Indemnités maire et adjoints <i>(dont charges sociales)</i>	9 200	<i>(Variables chaque année)</i>	37 820
Autres charges de gestion	2 000	Revenus des immeubles	2 800
Amortissements	4 900	<i>(Locations partielles en 2010)</i>	
Total dépenses	50 340	Total recettes	50 340

Hors budget annexe assainissement collectif

Travaux réalisés en 2010

La municipalité a profité du départ des deux locataires courant 2009 pour organiser un programme de restauration et d'entretien du patrimoine communal début 2010. Les principaux travaux portèrent sur l'isolation intérieure et des modifications de cloisons pour l'appartement sud, un agrandissement de la salle de bain pour l'appartement nord. A l'occasion de cette opération les greniers furent aussi réaménagés et une dalle béton a été apposée sur le sol du préau.



Coût des travaux H.T. (hors préau) : 48 038 €

Projets 2011

Poursuite de l'enfouissement des lignes aériennes aux Jandots en bordure de la D17, soit la dernière tranche du programme réalisé à Curtil en collaboration avec le SYSDEL.



Collecte sélective des emballages ménagers

Je mets :

- Bouteilles et flacons plastiques
- Boîtes métalliques / aluminium
 - Aérosols
 - Briques alimentaires.
- Bouchons et couvercles
- Cartonnettes grises

Dans le bac jaune



Je ne mets pas :

- Les films plastiques (ordures ménagères ou déchetterie)
- Journaux, magazines, prospectus, enveloppes, papiers de bureau (point d'apport volontaire)
- Le carton brun ondulé (déchetterie)

POINT D'APPORT VOLONTAIRE (route de Bergesserin):

Conteneur à papiers / journaux :

Journaux, magazines, prospectus, enveloppes, papiers de bureau **SANS** film plastique

Conteneur à verre :

Pots, bocaux et bouteilles avec collerettes et étiquettes **SANS** les bouchons et couvercles (bac jaune)

Attention : les céramiques, terre cuite et autres pyrex peuvent être mis avec les ordures ménagères

Autres déchets non ménagers = DECHETTERIE (voir horaires en dernière page)

CCAS

Avec les dispositifs d'aide nationaux ou départementaux agissant directement auprès des citoyens, le CCAS n'est plus sollicité pour des secours individuels, en contre partie le CCAS peut soutenir plus facilement des actions collectives :

- Repas offert aux personnes de plus de 65 ans de la commune,
- Cadeau auprès des personnes âgées hospitalisées ou retenues à domicile par l'âge ou la santé et ne pouvant participer au repas.
- Participation à la cantine scolaire du RPI.
- Subventions aux antennes locales des Restaurants du Cœur et du Secours Catholique

Scolarité

RPI (*regroupement pédagogique intercommunal*)

Des communes de Buffières, Chiddes, Curtil, Donzy le National et Sivignon

Afin d'organiser de façon solidaire et équilibrée la répartition des charges de fonctionnement du RPI, les cinq communes ont signé début 2010, entre elles, une convention de répartition des charges financières dépassant le simple prorata du nombre d'élèves par commune et donnant aux communes qui ne sont pas lieu d'accueil une meilleure appropriation du RPI.

En 2010 la contribution de la commune de Curtil aux différentes charges financières couvrant la scolarité des enfants (année scolaire 2009-2010) est répartie sur le RPI :

- Frais de fonctionnement du RPI incluant école maternelle dont personnel d'aide : **2 580 €**
- Soutien financier aux projets pédagogiques (école numérique) : **124 €**
(sur 2 300 € restant à charge du RPI après subventions).
- Soutien financier à la coopérative scolaire : **124 €** dont 74 € spécifique arbre de Noël.
- Participation financière à la cantine scolaire (maternelle et primaire) : **320 €**

Le transport scolaire dans le RPI est entièrement pris en charge par la communauté de commune

Aux dépenses du RPI il faut ajouter une subvention de **30 €** au centre d'apprentissage d'Autun fréquenté par un jeune de la commune.



Une journée au zoo avec les élèves de la maternelle

Une journée à Pérouges pour retourner à l'époque du Moyen-âge



Vendredi 30 avril 2010, les élèves de la classe de CP-CE1-CE2 sont allés visiter la cité médiévale de Pérouges pour comprendre comment vivaient les hommes au Moyen-âge.

Ils ont visité la cité grâce à une guide qui venait tout droit du Moyen-âge !

Ils ont aussi participé à un atelier de calligraphie pour apprendre à écrire avec une plume.



A l'école numérique du RPI



Depuis avril 2010, l'école de Sivignon bénéficie d'un tout nouvel équipement informatique : il s'agit d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) et de dix ordinateurs portables.

Ce dispositif appelé ENR (Ecole Numérique Rurale) a été financé à 80 % par le Ministère de l'Education Nationale. Destiné aux écoles de villages de moins de 2 000 habitants, il a été conçu pour combler le déficit d'équipement informatique des petites écoles de campagne.

Souhaitant m'inscrire dans ce projet, j'ai trouvé un écho positif dans les différentes équipes municipales du RPI ce qui nous a permis de finaliser le dossier assez tôt et de voir notre demande retenue. L'école de Sivignon a été équipée au début du printemps 2010. L'accueil de ce nouveau matériel par les enfants a été très enthousiaste et son utilisation est source de plaisir et de découvertes très appréciables pour les apprentissages. Les élèves travaillent sur des logiciels spécifiques de français, de mathématique et d'anglais; l'enseignant accompagne et supervise grâce à un logiciel de suivi individuel et de prise en main, la mise en commun se faisant sur le TBI, riche de multiples fonctions. La connexion à internet facilite la recherche de documents et d'informations qui viennent en support aux leçons.

...Une entrée réussie dans l'école du XXIème siècle, qui n'a cependant pas l'intention d'abandonner son tableau à craie ni ses cahiers...

Frédérique Lereuil (institutrice du RPI à Sivignon)

Vie économique



Café épicerie tabac « Le Curtil »
Photo Le Curtil

Commerce de proximité

Le Curtil

Bar - Tabac - Snack
Epicerie - dépôt de pain
Journal de la Saône et Loire
Services de proximité
(Photocopies, point argent)
Fermeture mercredi



J. M. Laffay & B. Berry
Photo SARL Laffay

Entreprise artisanale

SARL Laffay Jean-Marc

(charpentier depuis le 1991)
Charpente couverture zinguerie
Neuf – rénovation
Bâtiment agricole
à Curtil depuis le 01/06/2010
avec création d'un emploi



Bovins appartenant à M. Bouchot
à proximité de l'église de Curtil
Photo mairie de Curtil

Exploitation agricole

Curtil ne possède plus qu'une
seule exploitation agricole
assurant la reproduction et
l'élevage de la race bovine
charolaise.

Mr et Mme Bouchot
En Haut



Gîte Bachelet – Le Murot
Photo gîtes de France

Hébergements touristiques

S'adresser aux
propriétaires ou à la
fédération des gîtes
de France



Gîte Baas – Le Champ de la Croix
Photo Baas

Un artisan à l'honneur

Les prix du « Geste d'Or », concours d'architecture pour le patrimoine ordinaire, ont été remis dans le cadre du salon international du patrimoine culturel à Paris. En 2010, le jury a voulu mettre en avant « un ouvrage exceptionnel, par la qualité du travail effectué et l'implication du maître d'ouvrage privé ». Cette récompense particulière a été décernée à **Michel Fleury, artisan-formateur spécialisé dans les techniques anciennes à la chaux** pour son travail de réfection à l'identique de la magnifique façade de 1805, embellie de modénatures (*éléments d'ornement sculptés*) située place du Marché à Cluny, premier bâtiment construit dans l'enceinte de l'abbaye, propriété actuelle de la famille Bouvrot, « Le Clos de l'Abbaye ». (extrait journal Saône & Loire du 23/12/2010)



Michel Fleury et des stagiaires (Curtil juillet 2010)
Photo M. Fleury

Michel Fleury, artisan-formateur
Le village



avec Frédéric Mitterrand
Ministre de la culture



Société de chasse de Curtil

La société de chasse (union des chasseurs) poursuit son bonhomme de chemin sur 500 hectares environ, dont 200 hectares de taillis, bois, quelques résineux, friches et terres agricoles, prairies naturelles. Les haies, boqueteaux offrent des abris pour petits gibiers, oiseaux sédentaires ou de passage.

La société comprend : - 4 chasseurs sociétaires

- 3 chasseurs cartes annuelles et chasseurs occasionnels cartes gros gibier

Aujourd'hui tout est règlementé, outre les vêtements orange pour les chasseurs :

- Bagues pour 4 lièvres à prélever pendant la chasse.

- Bracelets pour 8 chevreuils (7 prélevés à ce jour dont 6 males)

- Bracelets pour 8 sangliers (5 prélevés, plutôt des petits) **du jamais vu à Curtil .. !**

Enfin 5 ragondins ont été détruits à la lagune grâce à une vigilance de chaque jour

Nous pouvons être satisfaits des petites chutes de neige qui permettent de signaler, compter, lire les allers et retours et la présence de la petite faune locale que beaucoup ne soupçonnent à peine.

Les renards en surnombre viennent flairer les poulaillers, les fouines sillonnent terres, prés, bois et même les résidences secondaires tandis que les chevreuils moins nombreux sont victimes des parasites du bétail agricole. Quant aux lièvres, leur nombre stagne, ils ont beaucoup de prédateurs : voitures, renards, fouines, martres, Enfin les sangliers sont plus nombreux cette année, cependant il s'agit d'un gibier de passage qui voyage et délocalise sur les communes environnantes.

Nous vous souhaitons une bonne année 2011 dans le respect des traditions cynégétiques

La nature appartient à ceux qui savent la comprendre.

Bernard Mazille

Curtil fêtes et loisirs en 2010

Malgré le déluge du 1er mai pour la randonnée pédestre des fours à pain, qui fut une petite catastrophe pour les organisateurs, le comité des fêtes de Curtil connu durant l'année d'autres moments agréables.

La fête de l'été, avec jeux, orchestre, bal traditionnel, sans oublier l'entrecôte charolaise, a été, comme toujours, une agréable soirée jusqu'à l'aube pour certains...



Fête de Noël 2010
photo comité des fêtes



Lavoir de Curtil 2010
photo comité des fêtes

La crèche de cette année, se révéla une vraie gageure : entreposer une voiture au lavoir tout en conservant l'ambiance de Noël.

De plus, pour la première fois une fête de Noël a été organisée pour les plus jeunes, à laquelle ont pratiquement répondu présents bons nombres d'enfants et certains petits-enfants de la commune avec parents et grands-parents.

Enfin plus personnellement, la présentation publique d'une série d'œuvres consacrées à Abélard et Héloïse dans l'église de Curtil en mai 2010, a été une réussite.

*En espérant que 2011 apportera toujours autant d'agréments aux habitants de Curtil,
le comité des fêtes souhaite à tous une bonne et heureuse année.* **Lida Baas**

Secours incendie

La municipalité remercie monsieur le Major Boisseau du Groupement sud du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône et Loire pour sa réponse apportée à la question :

Comment s'organise l'intervention des sapeurs pompiers lorsqu'un habitant de Curtil compose le 18 sur son téléphone ?



Incendie au château de Curtil 11 mai 2010
Photo Mairie de Curtil

« Nous n'avons pas de méthodologie cantonale, les sapeurs pompiers du corps départemental résonnent maintenant par compétences et disponibilités.

Curtil sous Buffières est une commune comme toutes celles de Saône et Loire défendue par 10 centres de secours, ce qui correspond aux moyens d'un plan rouge ou Orsec départemental. Premier appel Cluny, deuxième appel Dompierre, troisième St Bonnet de Joux etc ... etc ..., mais en fonction des disponibilités de l'instant « T » du déclenchement de moyens de secours, il se peut que Cluny ne puisse assurer l'intervention sur Curtil, d'où ce que l'on nomme « le principe de l'escargot ». Le système informatique de déclenchement de l'alerte va chercher un centre le plus proche capable d'assurer le départ des secours en moyens et personnels.

Si le centre le plus proche est capable de fournir le véhicule adéquat mais pas en personnel suffisant, le deuxième centre fournira le complément ce qui signifie que pour une même intervention, il peut y avoir des véhicules de plusieurs centres qui se complètent de façon à obtenir le matériel et le personnel réglementaire sur place. Dans la mesure du possible, il doit y avoir au moins un véhicule du centre de premier appel avec au moins deux sapeurs pompiers minimum (principe de la proximité).

Les plus gros centres fournissent les matériels spécifiques (grande échelle, moyens en air respirable, en éclairage, équipes spécialisées comme plongeurs...).

Le centre de Cluny couvre en premier appel 23 communes »

Major Boisseau

Service Public d'Assainissement Non Collectif

La législation française impose à chaque commune d'être dotée d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) afin de veiller au bon fonctionnement des assainissements autonomes. Pour satisfaire cette obligation, Curtil délègue depuis le 1er janvier 2007 la compétence technique de ce service à un groupement de 43 communes dénommé SIVU-SPANC du CLUNISOIS qui exerce pour le compte de la commune les missions de :

- Contrôle de conception, implantation et réalisation des installations neuves
- Diagnostic des installations existantes.
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

Depuis sa création, le SIVU-SPANC a réalisé sur CURTIL :

1 contrôle de conception, implantation et réalisation d'installation neuve et
10 diagnostics d'installations existantes.

SPANC du CLUNISOIS :



06 87 46 98 18 / 06 37 91 55 09 ou 03 85 59 26 98, par courriel

spancduclunisois@wanadoo.fr Site internet : www.spancduclunisois.fr



Installation neuve
Photo SIVU-SPANC

Etat civil 2010

	<p>Evan LE ROUZIC - Les Jandots - le 22 octobre 2010 fils de Yoann et Carinne Le Rouzic</p>
	<p>Monsieur Gérardus BOM (né en 1952) – Les Branles 17 février 2010 <i>inhumé aux Pays Bas</i></p> <p>Monsieur Ernest ROBIN (né en 1924) – Les Murots 4 mai 2010 <i>inhumé à Bergesserin</i></p> <p>Monsieur Lucien LAPALUS (né en 1922) 18 juin 2010 <i>inhumé à Sivignon</i></p>

Mairie

Sans vous déplacer, depuis chez vous sur internet :

Imprimés et tous renseignements d'urbanisme :
<http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr>

Demandes d'état-civil auprès de sa commune de naissance (*si elle est référencée sur le site*) :
WWW.actes-etat-civil.fr

Secrétariat de Mairie :

Mercredi de 9 h. à 12h. & Vendredi de 14 h. à 17 h.
Tél./Fax : **03 85 50 26 66** - commune.curtil@wanadoo.fr
Secrétaire : Madame Véronique Kanelakis



20 & 27 mars 2011 : Elections cantonales

Club Informatique & internet intercommunal à Curtil

La Communauté de Communes du Clunisois met à disposition **en salle communale de Curtil** la permanence d'une animatrice qualifiée auprès des habitants de tous âges (*de 2 à 100 ans et plus...*) **des communes voisines** pour organiser des séances d'initiation à internet.

2 samedis par mois de 9 h. 30 à 12 h

DECHETTERIE DE CLUNY		
Horaires d'ouverture		
	Hiver (octobre à mars)	Été (avril à septembre)
<u>Lundi</u> :		
<i>Matin</i>	10 h. à 12 h.	10 h. à 12 h.
<i>Après-midi</i>	14 h. à 17 h.	14 h. à 18 h.
<u>Mercredi</u> :		
<i>Matin</i>	9 h. à 12 h.	8 h. à 12 h.
<i>Après-midi</i>	14 h. à 17 h.	14 h. à 18 h.
<u>Vendredi</u> :		
<i>Après-midi</i>	14 h. à 17 h.	14 h. à 18 h.
<u>Samedi</u> :		
<i>Matin</i>	9 h. à 12 h.	8 h. à 12 h.
<i>Après-midi</i>	14 h. à 17 h.	14 h. à 18 h.

NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral en date du 30 juin 2001 les nuisances sonores sont règlementées.

Extrait de l'article 10 de l'arrêté :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage,.... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants

Les jours ouvrables de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

Les samedis de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 19 h

Les dimanches et fériés de 10 h. à 12 h.

L'ensemble de l'arrêté est consultable sur le site internet de la Préfecture de Saône et Loire www.pref71.fr

DEBARDAGE

Pour une bonne conservation des chemins communaux, il est rappelé que le **débardage forestier est réglementé** sur l'ensemble du territoire communal **par un arrêté municipal.**

Avant toute opération de forestage il est nécessaire de se renseigner en mairie (*Chaque propriétaire est tenu d'informer les exploitants et professionnels des dispositions communales applicables à ses parcelles*)